

Sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Betty Contart, Nicolas Desfachelle, Marc Desramaut, Gérard Dué, Éric Duflot, Marylène Fatien, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille, Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Jacques Patris, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Maurice Soyez, Daniel Tabary.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (*pouvoir à Michel Mathissart*), Alain Cayet (*pouvoir à Éric Duflot*), Jean-Jacques Cotel (*pouvoir à Gérard Dué*), Daniel Damart (*pouvoir à Thierry Spas*), Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*), Michel Flahaut, Raymond Kretowicz (*pouvoir à Jacques Patris*), Nicolas Kusmerek (*pouvoir à Marylène Fatien*), Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle (*pouvoir à Maurice Soyez*), Alain Prévost, Vincent Théry (*pouvoir à Nicolas Desfachelle*), Richard Skowron (*pouvoir à Ernest Auchart*). Alain Van Ghelder, Philippe Viard (*pouvoir à Jean-Pierre Puchois*).

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Michel DOLLET	Monsieur Reynald ROCHE
Monsieur Vincent THERY	Monsieur Nicolas DESFACHELLE
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE	Monsieur Michel MATHISSART
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Gérard DUE
Monsieur Nicolas KUSMIEREK	Madame Marylène FATIEN
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Jacques PATRIS
Monsieur Richard SKOWRON	Monsieur Ernest AUCHART
Monsieur Daniel DAMART	Monsieur Thierry SPAS
Monsieur Alain CAYET	Monsieur Éric DUFLOT
Monsieur Philippe VIARD	Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS
Monsieur Gérard NICOLLE	Monsieur Maurice SOYEZ

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance

Monsieur Jacques Labalette, conseiller de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est nommé secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du 26 juin et 25 septembre 2018

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 25 septembre est adopté.

L'approbation du procès-verbal du 26 juin 2018 est reportée. Monsieur Reynald Roche fait constater que les remarques faites lors des questions diverses lors de ce conseil ne figurent pas au procès-verbal. Une correction sera donc apportée.

Les délibérations

2018-10-01 Budget supplémentaire 2018

La parole est donnée à Monsieur Michel Seroux, Vice-président en charge de finances

« Cette année, nous avons encore 2 budgets, l'année prochaine ce ne sera plus le cas.

Pour le budget collecte :

Il s'agit essentiellement de demandes de la trésorerie opérations d'ordre budgétaire et d'intégrations des résultats de l'exercice 2017 validés par le compte administratif voté en juin 2018.

Nous pouvons noter pour les opérations d'investissement, l'inscription budgétaire pour la participation du SMAV au sein de la SAS EURAMETHA conformément à la délibération votée en juin, de 3 750 €.

A noter également l'annulation de l'emprunt lié au report des investissements sur les exercices prochains pour les déchèteries de Bertincourt et de Maroeuil.

Pour les opérations de fonctionnement, nous avons une demande d'augmentation des charges de personnel, + 90 000 € soit moins de 1% de la masse salariale votée au budget primitif. Celle-ci résulte à la fois du paiement d'indemnités de départ et d'un changement de répartition de la masse salariale entre les budgets. Elle est comblée par le remboursement des indemnités journalières. Nous avons également 790 € de créances éteintes, à la demande de Madame la Trésorière.

Pour le budget valorisation :

Il s'agit essentiellement de demandes de la trésorerie, opérations d'ordre budgétaire et d'intégrations des résultats de l'exercice 2017 validés par le compte administratif voté en juin 2018.

A propos des opérations d'investissement, nous pouvons noter l'annulation de l'emprunt qui devait permettre l'installation d'une chaudière biomasse sur le site Fleming. En effet, un projet de réaménagement global du site est en cours avec le Cabinet Dumon, chargé de la maîtrise d'œuvre.

Pour les opérations de fonctionnement, nous subissons la chute des prix de reprises de la filière des fibreux qui impacte fortement notre budget, soit une baisse d'environ 450 000 €. Nous compensons cette perte en partie, par une meilleure vente de nos produits, soit une hausse de 140 000 €. De même, nous devons annuler 2 titres prescrits datant du début des années 2000, à la demande de Madame la Trésorière ».

Il n'y a pas de question, le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

2018-10-02 Annulations de dettes d'établissements publics

Cette délibération se rapporte à des annulations de dettes d'établissements publics demandés par la Trésorière, Madame Decroix. Il s'agit de 2 titres de recette, transférés et mis en attente dans les comptes, dans le cadre du transfert de compétence de la collecte en 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-03 Créances éteintes au Budget principal Collecte 00 SMAV

Il s'agit de créances éteintes au budget collecte pour un montant de 790 €. Les titres de recettes émis ne peuvent plus être recouverts du fait que les sociétés ont été déclarées en liquidation judiciaire et que le liquidateur a prononcé la liquidation pour insuffisance d'actifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-04 Sorties de l'actif : Renault Kangoo DN-660-TS / Renault Premium DR-189-FW

Cette délibération va permettre la sortie de l'actif de 2 véhicules déclarés épave via une expertise, le poids lourd étant celui qui a été percuté par un TER en août dernier. Le SMAV est d'ailleurs toujours en attente d'un retour du rapport de contre-expertise notamment de la boîte de vitesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-05 Modifications des tarifs 2018

Cette délibération permet de mettre à jour les tarifs pratiqués en recyclerie dont certains étaient très bas, principalement l'électroménager.

Monsieur Arnaud Ducatez ajoute que sur cette grille tarifaire figure maintenant également un coût pour la prestation de tri au centre de tri des emballages ménagers. Cela est nécessaire notamment car depuis le 15 octobre, le SMAV assure le tri des emballages en provenance de chez Paprec qui a démarré des travaux sur son centre de tri de Harnes. Cette prestation de tri s'effectuera sur une période limitée vraisemblablement jusqu'en fin d'année 2018. La tonne sera facturée 155 € HT.

✓ **Monsieur Michel Seroux** ajoute que la modification des tarifs de recyclerie fait suite à une demande des agents des recycleries.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-06 Demande d'accompagnement financier dans le cadre d'une étude de valorisation du gisement à haute valeur énergétique.

La parole est donnée à Monsieur Damien Bricout, Vice-président en charge de la valorisation énergétique

✓ **Monsieur Damien Bricout** explique que le SMAV a déjà eu l'occasion de rencontrer des bureaux d'étude. Cette étude a pour objet de valoriser les gisements possédant une valeur énergétique existants au SMAV. Aujourd'hui des gisements sont issus du Selectrom, du centre de tri et des déchèteries (encombrants et bois). L'objectif est d'étudier les nouvelles pistes de valorisations énergétiques possibles. Cela représente environ 25 000 tonnes par an de déchets-ressources susceptibles de rentrer dans un processus de valorisation. Le but est de produire de l'énergie et ainsi réduire le recours à l'énergie fossile. Cette démarche rentre totalement dans les objectifs du CTE (Contrat de Transition Energétique) signé récemment avec la Communauté Urbaine d'Arras et l'état. Le SMAV sollicite l'ADEME afin de bénéficier d'une aide financière. L'étude est estimée à un montant de 70 000 €, dont 35 000 € potentiellement financés par l'ADEME.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-07 Demande d'accompagnement financier dans le cadre d'une étude d'optimisation des collectes en porte à porte et par apports volontaires.

La parole est donnée à Monsieur Reynald Roche, Vice-président en charge de l'écologie urbaine (la collecte)

✓ **Monsieur Reynald Roche** indique que la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers est la porte d'entrée du système de valorisation du SMAV. Une collecte optimisée c'est celle qui met en œuvre un ensemble de ressources en adéquation avec les résultats techniques et économiques attendus tout en répondant aux besoins des usagers. Cette étude visera à faire le point sur le système actuel tout en proposant des scénarios d'optimisation que ce soit pour la collecte en porte à porte ou pour la collecte en point d'apport volontaire. Cette étude permettra également d'entrer dans le processus d'ouverture des consignes de tri à l'ensemble des matières plastiques introduit par la Loi de Transition Energétique Pour une Croissance Verte. La problématique de la gestion des bio-déchets en porte à porte sera également traitée. Actuellement les ordures ménagères de la commune de Guémappe sont collectées en porte à porte une semaine sur deux. C'est la seule commune pour le moment. Cette étude permettra peut-être d'augmenter le nombre de communes soumises à un ramassage moins fréquent des ordures ménagères. Cette étude coutera 90 000 € dont 45 000 € potentiellement financés par l'ADEME.

Arrivée de Monsieur Michel Mathissart.

✓ **Monsieur Jacques Patris** s'interroge sur le choix porté sur la commune de Guémappe pour le test du ramassage des ordures ménagères une semaine sur deux. Il s'agit d'une commune petite et ce dispositif sera-t-il représentatif pour faire une étude sérieuse et en tirer des conclusions. Il demande s'il n'y a pas d'autres communes volontaires.

✓ **Monsieur Reynald Roche** répond que Guémappe est la commune test. Le fonctionnement a été observé et les dysfonctionnements éventuels ont été relevés. Il a été envisagé d'élargir ce test aux communes voisines (Wancourt, Neuville Vitasse, St Martin sur Cojeul, Héninel) avant même le démarrage de cette étude. Il n'est pour l'heure, pas certain que ce dispositif soit maintenu.

✓ **Le Président** complète en indiquant que lancer ce dispositif sur une commune beaucoup plus peuplée c'est peut-être aller au-devant de difficultés qui ne permettraient pas de mener l'étude dans de bonnes conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-08 Programme local de prévention – convention pour la promotion du recours aux couches lavables

La parole est donnée à Madame Sylvie Gorin, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines et membre du groupe de travail sur la prévention des déchets.

✓ **Madame Sylvie Gorin** rappelle que le programme de prévention prévoit plusieurs thématiques pour tendre vers la réduction à la source de la production de déchets, notamment lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore favoriser la consommation responsable. C'est dans cette dernière thématique que s'inscrit le projet de promotion de l'utilisation des couches lavables. Avec une production d'environ 1,5 tonne de couches par enfant, l'enjeu de réduction est non négligeable. En sachant que l'intérêt de l'utilisation des couches lavables permet également de limiter l'exposition des enfants, notamment des nourrissons, aux perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans certaines couches jetables.

Cette délibération vise donc à signer une convention de partenariat entre le SMAV et l'association Idées Zéro Déchets. En partenariat, on trouve également le Centre Hospitalier d'Arras et notamment le service néonatal.

✓ **Monsieur Reynald Roche** précise que des tests ont déjà été réalisés dans des hôpitaux du Douaisis et sur Valenciennes.

✓ **Monsieur Jacques Patris** fait remarquer, qu'au niveau européen, les industriels n'ont pas de cahier des charges à respecter pour la production des couches. On sait qu'il y a un certain nombre de substances agressives telles que les perturbateurs endocriniens mais d'autres également. Il n'existe aucun contrôle sur les produits utilisés pour la fabrication des couches. Certains hôpitaux ont donc lancé des études pour démontrer qu'il faut au niveau européen, une législation plus dure. Ce problème se pose également sur les produits pour nettoyer les fesses des bébés. Ces produits sont considérés comme des produits parapharmaceutiques donc commerciaux ; et ne sont donc pas soumis aux législations qui encadrent les produits pharmaceutiques. Ces produits sont ensuite retrouvés dans l'air, dans l'eau.

Monsieur Patris soulève également le problème de savoir avec quel produit ces couches seront lavées. Le problème va se déplacer et on va retrouver un certain nombre de produits agressifs dans les produits de lavage. Les mamans n'ont pas les habitudes des anciennes générations et elles risquent d'utiliser beaucoup de produits pour avoir des couches propres. Il y aura donc une éducation à faire pour le lavage des couches lavables.

✓ **Monsieur Reynald Roche** indique que des consignes sont données par l'association lors des distributions des kits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-09 Création de postes

La délibération concerne la création de postes. Le poste d'ingénieur ou d'ingénieur principal est celui destiné au futur directeur d'exploitation en cours de recrutement. Les deux postes de techniciens principaux correspondent à l'ouverture de deux postes pour des agents qui sont déjà dans les effectifs et qui viennent de réussir leur concours. Le poste de catégorie C concerne un agent du centre de tri en contrat depuis 2016 qui sera vraisemblablement nommé stagiaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-10 Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – filière technique

La délibération 10 est une correction de la délibération n°21 du 26 juin 2018 sur la thématique du RIFSEEP. Il y avait une erreur de saisi de copier-coller entre l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise et le Complément Individuel Annuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-11 Recrutement d'agents contractuels de catégorie A, B et C compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

La délibération 11 permet d'actualiser la délibération n°7 du 2 février 2018 permettant le recrutement des agents contractuels de catégorie A, B ou C en raison de l'accroissement temporaire d'activité. Cette mise à jour est rendue nécessaire en raison de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-12 SAS EURAMETHA – Désignation du représentant du SMAV au Comité de Direction

La délibération 12 acte la nomination du représentant du SMAV au Comité de Direction d'Euramétha, la société de projet qui porte le projet de technocentre régional de la méthanisation. Il est proposé de désigner Damien Bricout, Vice-président en charge de la valorisation organique et thermique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-13 Association AMORCE – Désignation des représentants du SMAV au conseil d'administration

La délibération 13 désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant du SMAV au Conseil d'Administration de l'Association AMORCE. Il est proposé de désigner Monsieur Thierry Spas à l'association Amorce et comme suppléant Monsieur Reynald Roche.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-14 Désignation des membres des commissions au Syndicat Mixte Artois Valorisation

La délibération nomme les membres aux différentes commissions du SMAV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h10.